



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-4**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature : 07/02/2017	
Date de réception : 8 / 02 / 2017	
	POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE : - ACTE ENREGISTRÉ ✓ - COMPTE RENDU ARRÊTÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2017 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA
REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS
CONSOMMATEURS**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Regie de l'eau et de l'assainissement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2017 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement 2017 s'inscrivent dans la continuité du service qui doit être assuré mais aussi prendre en compte les efforts techniques de renouvellement, d'extensions de réseaux ainsi que les projets structurants tels que présentés au Conseil Municipal du 13 décembre 2016 par délibération n° 2016-552 lors du débat sur les orientations budgétaires pour 2017.

Il est à noter que les redevances fixées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, perçues auprès des usagers et reversées à cet organisme subissent une évolution tarifaire en 2017 à savoir :

- la « redevance de pollution domestique » est maintenue à 0,29 € HT/m³ sur la consommation d'eau.
- la « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » est ramenée à 0,155 € HT/ m³ sur les volumes assainissement soit une baisse de - 3,1 % par rapport à 2016 (0,16 € HT /m³).
- la « redevance pour préservation des ressources en Eau », fixée et reversée indirectement à l'Agence de l'Eau et calculée sur la base des volumes en eau brute livrés, est portée à 0,0423 €/m³ (0,0402 € HT/m³ en 2016) soit + 5,2% d'augmentation.

- PROJETS ET ORIENTATIONS SUR LE BUDGET DE L'EAU

Les projets prévus sur 2017 concernent principalement la réhabilitation des réseaux dans le cadre du programme de voirie, les maillages de sécurité ainsi que les travaux d'extension liés à l'évolution des documents d'urbanisme. On notera sur 2017 le lancement de la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires au déplacement de l'usine de St Eutrope.

Parmi ces projets, on pourra citer, entre autres :

- Les travaux de réhabilitation des réseaux places Verdun, Madeleine et Prêcheurs démarrés en 2016
- Les travaux sur la RD543 à la Duranne
- L'extension du réseau sur la RD14/ La Coquillade
- Extension réseaux Chemin d'Eguilles
- Chemin de Frères Gris
- Rénovation Bd de Carelle, Rue Chastel, RICM bas, Avenue des Ecoles militaires, Boulevard des Libérateurs
- ...

Dans ce contexte et compte tenu de l'augmentation conjoncturelle des volumes d'eau vendus en 2016, les tarifs pour 2017 seront présentés sans augmentation.

Par ailleurs, la TVA est maintenue au taux de 5,5% en 2017.

Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats et du renouvellement du parc de compteurs, seule la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera légèrement revalorisée.

- PROJETS ET ORIENTATIONS SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Pour répondre à la demande, les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement seront poursuivis en fonction des nouvelles zones à desservir et du programme de voirie.

On notera plus particulièrement les extensions et réhabilitation de l'assainissement sur :

-RD543

- Finalisation travaux PUP Beauvalle

- Travaux réseaux PAE St Anne

- Chemin d'Eguilles

- RD14/La Coquillade

- Chemin de Maliverny

- La réhabilitation des réseaux places Verdun, Madeleine et Prêcheurs

- Réhabilitation réseaux Rue Chastel, Av Château double, RICM Bas, Jules Ferry,

Rue Famille Laurens...

Malgré une situation financière tendue, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs de l'assainissement pour 2017.

Par ailleurs, le taux de TVA est maintenu à 10% en 2017.

- ÉVOLUTIONS TARIFAIRES

En 2017 et compte tenu des éléments exposés, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés avec une augmentation limitée de + 0,9 % pour les tarifs de l'Eau et une baisse de - 0,4 % pour l'Assainissement.

Les taux de TVA de 5,5 % sur le budget de l'Eau et de 10 % sur le budget de l'Assainissement seront maintenus.

Compte tenu de l'évolution des éléments financiers présentés ci-avant, l'augmentation entre 2016 et 2017 sera de l'ordre de +0,27 % sur la base d'une consommation de référence de 120 m³ consommés par an (Eau-Assainissement, Redevances et Taxes comprises).

SERVICE DE L'EAU

A) LA SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Primitif 2017 s'élève à **9 969 700 €** avec la prise en compte d'une dotation aux amortissements de 2 381 550 €, d'un autofinancement de 259 450 €, ainsi que d'un produit d'emprunt de 6 814 000 €.

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT sont constituées comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 16: Emprunts et dettes assimilées	760 000 €
	- chapitres 20, 21 et 23 : Dépenses d'Equipement	8 695 000 €
	Sous-Total	9 455 000 €
Opérations d'ordre	- chapitre 041 : Opérations patrimoniales	514 700 €
	TOTAL.....	9 969 700 €

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT comprennent :

Opérations Réelles	- chapitre 13 : Subventions d'Investissement	0 €
	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	6 814 000 €
	Sous Total	6 814 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 040 : Opérations d'ordre de Transfert entre sections (Amortissement des Immobilisations)	2 381 550 €
	- chapitre 041 Opérations patrimoniales	514 700 €
	- chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	259 450 €
	Sous Total	3 155 700 €
	TOTAL.....	9 969 700 €

B) LA SECTION D'EXPLOITATION du Budget Primitif 2017 s'équilibre à **15 575 000 €**.

1) LES DEPENSES D'EXPLOITATION se présentent de la façon suivante :

Opérations Réelles	- chapitre 011 : Charges à caractère général	7 244 000 €
	- chapitre 012 : Charges Personnel et frais assimilés	2 528 000 €
	- chapitre 014 : Atténuation de produits	2 730 000 €
	- chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courante	60 000 €
	- chapitre 66 : Charges Financières	235 000 €
	- chapitre 67 : Charges Exceptionnelles	107 000 €
	- chapitre 68 : Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	30 000 €
	Sous Total	12 934 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre Sections (Amortissement des Immobilisations)	2 381 550 €
	- chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	259 450 €
	Sous Total	2 641 000 €
	TOTAL.....	15 575 000 €

2) LES RECETTES D'EXPLOITATION se décomposent ainsi :

Opérations Réelles	- chapitre 70 : Ventes de produits	15 275 000 €
	- chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	300 000 €
	TOTAL.....	15 575 000 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A- LA SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Primitif 2017 s'élève à **9 377 400 €** avec la prise en charge d'une dotation aux comptes d'amortissement de 3 543 090 €, d'une prise en compte des subventions de 418 000 €, d'un produit d'emprunt de 4 813 000 € et d'un autofinancement de 343 610 €.

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT sont constituées comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	2 200 000 €
	- chapitres 20, 21 et 23 : Dépenses d'Equipement	6 710 000 €
	Sous Total	8 910 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement des Subventions afférentes à des immobilisations)	207 700 €
	-chapitre 041 : Opérations patrimoniales	259 700 €
	Sous Total	467 400 €
	TOTAL.....	9 377 400 €

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 13 : Subventions d'investissement	418 000 €
	- chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilée	4 813 000 €
	Sous Total	5 231 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement des immobilisations)	3 543 090 €
	- chapitre 041 : Opérations patrimoniales	259 700 €
	- chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	343 610 €
	Sous Total	4 146 400 €
	TOTAL.....	9 377 400 €

B - LA SECTION D'EXPLOITATION -

La section d'exploitation du Budget Primitif 2017 s'équilibre à **14 337 700 €**.

1) LES DEPENSES D'EXPLOITATION se présentent de la façon suivante :

Opérations Réelles	- chapitre 011 : Charges à caractère général	6 373 000 €
	- chapitre 012 : Charges Personnel et frais assimilés	1 672 500 €
	- chapitre 014 : Atténuation de produits	1 400 000 €
	- chapitre 65 : Autres Charges de Gestion courante	80 000 €
	- chapitre 66 : Charges Financières	805 500 €
	- chapitre 67 : Charges exceptionnelles	120 000 €
	- chapitre 68 : Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0 €
	Sous Total	10 451 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement des immobilisations)	3 543 090 €
	- chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	343 610 €
	Sous Total	3 886 700 €
	TOTAL.....	14 337 700 €

2) LES RECETTES D'EXPLOITATION se répartissent comme suit :

Opérations Réelles	- chapitre 70 : Ventes de produits	11 830 000 €
	- chapitre 74 : Subventions d'exploitation	1 000 000 €
	- chapitre 70613 : Participation pour l'Assainissement Collectif	1 300 000 €
	Sous Total	14 130 000 €
Opérations d'Ordre	- chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissement des Subventions afférentes aux immobilisations)	207 700 €
	Sous Total	207 700 €
	TOTAL.....	14 337 700 €

A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues :

- **D'ADOPTER** les propositions formulées pour les budgets **EAU ET ASSAINISSEMENT**, équilibrés de la façon ci-après en 2017 :

1 - EAU

SECTION	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 455 000 €	6 814 000 €	514 700 €	3 155 700 €	9 969 700 €	9 969 700 €
FONCTIONNEMENT	12 934 000 €	15 575 000 €	2 641 000 €	0 €	15 575 000 €	15 575 000 €
TOTAL GENERAL	22 389 000 €	22 389 000 €	3 155 700 €	3 155 700 €	25 544 700 €	25 544 700 €

2 - ASSAINISSEMENT

SECTION	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8 910 000 €	5 231 000 €	467 400 €	4 146 400 €	9 377 400 €	9 377 400 €
FONCTIONNEMENT	10 451 000 €	14 130 000 €	3 886 700 €	207 700 €	14 337 700 €	14 337 700 €
TOTAL GENERAL	19 361 000 €	19 361 000 €	4 354 100 €	4 354 100 €	23 715 100 €	23 715 100 €

DE DECIDER :

- que seront appliqués les tarifs suivants hors taxes de la redevance d'assainissement et de la vente de l'eau proprement dite en l'année 2017 :

DESIGNATION DU TARIF	REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017 (HT)	TARIF EAU 2017 (HT)
TARIF 1 - TOUS USAGES AVEC LOGEMENT Tarif applicable aux logements - jusqu'à 30 m ³ par semestre et par logement - de 31 à 55 m ³ par semestre et par logement - au-delà de 55m ³	1,12 1,12 1,12	0,66 0,92 1,60
TARIF 2 - TOUS USAGES SANS LOGEMENT Tarif applicable hors logement (EX : Commerces, bureaux ...)	1,12	1,60
TARIF 3 - ARROSAGE	0	1,40
TARIF 4 - CHANTIER.	0	1,57
TARIF 5 - EAU BRUTE SANS ASSAINISSEMENT	0	0,49
TARIF 6 - EAU COMPTEUR GENERAL (DANS LE CADRE D'UNE INDIVIDUALISATION)	0	1,40

- DE PRECISER :

- que conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, et aux dispositions de l'article 9 du règlement d'assainissement du 20 décembre 2004, il peut être décidé par la commune qu'entre la mise en service du réseau public de collecte et le raccordement de l'immeuble ou expiration du délai accordé pour le raccordement, elle perçoit auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article L.2224-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de facturer cette somme équivalente à la redevance assainissement dont le montant s'élève à 1,12 € H.T le m³ au titre de l'année 2017.

- que la redevance d'Assainissement sera calculée sur la base du volume enregistré au compteur pour l'usage domestique ou à défaut pour un abonné s'alimentant sur ses propres ressources (puits ou forage) sur un volume estimé dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales (articles L 2224-12- 5 et R 2224-19- 4).

- **DE FIXER** d'après le tableau ci-dessous, les tarifs hors taxes de l'abonnement annuel, établi suivant le diamètre des compteurs d'eau, pour l'exercice 2017.

DESIGNATION DES COMPTEURS	TARIFS (H.T) 2017
Ø 15 et 20	26,47 €
Ø 25 et 30	38,20 €
Ø 40.	69,37 €
Ø 50 (normal ou combiné)	138,09 €
Ø 60 (normal ou combiné)	163,33 €
Ø 80 (normal ou combiné)	540,40 €
Ø 100 (normal ou combiné)	637,84 €
Ø 150 (normal ou combiné)	822,52 €
Ø 200 (normal ou combiné)	914,88 €
Ø 250 (normal ou combiné)	978,43 €

- DE DECIDER :

- que, conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 2007.0106 du 19 février 2007 relative à la tarification pour les gros consommateurs (consommation semestrielle supérieure à 20 000 m3 par unité de comptage hors compteurs généraux de copropriétés ou ensembles immobiliers composés de logements) les tarifs hors taxes pour l'année 2017 de la redevance assainissement et de la vente d'eau seront :

TRANCHES POUR LES TARIFS GROS CONSOMMATEURS	REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017 (€ HT/m3)	TARIF EAU 2017 (€ HT/m3)
Jusqu'à 20 000 m3 par semestre	0,985	1,275
de 20 001 à 50 000 m3 par semestre	0,868	0,991
Au-delà de 50 000 m3 par semestre	0,296	0,897

- que, conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2012.387 du 10 avril 2012 relative à l'engagement de la Ville d'Aix en Provence dans les actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement (Mise en œuvre de la Loi Oudin n° 2005-95), il est prévu de mobiliser 0,24 % des recettes en eau soit 37 000,00 € et 0,07 % des recettes en assainissement soit 10 000,00 €, imputés en dépense à l'article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement ».

- que toute délivrance d'une autorisation de voirie, y compris en cas de renouvellement ou de prolongation, donnera lieu au paiement de frais de dossier par le pétitionnaire. Cette recette était perçue jusqu'ici dans le cadre d'une régie de recettes supprimée au 31/12/2016. Ce tarif est fixé sur la base du tarif 2016 (59,50 €) augmenté du taux d'inflation de 0,8 %, soit un tarif arrondi à 60 € par dossier instruit.

- DE PRECISER :

- que, les tarifs précités n'incluent pas les redevances suivantes, également facturées aux usagers :

- **la redevance de pollution domestique** (Agence de l'Eau) fixée indépendamment par cet organisme à 0,29 € HT par m³ pour l'année 2017 et affectée au Budget annexe de l'Eau .

- **la redevance pour la préservation des ressources en eau** fixée à 0,0423 € HT/m³ pour l'année 2017 et affectée au Budget annexe de l'Eau.

- **la redevance pour modernisation des réseaux de collecte**, également fixée par l'Agence de l'Eau à 0,155 € HT par m³ pour l'année 2017 et affectée au Budget annexe de l'Assainissement.

En annexe, le tableau comparatif des tarifs 2016 et 2017 présentant l'influence des redevances sur le prix de l'Eau et de l'Assainissement sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

- DE CONFIRMER :

- que, conformément à l'article 278-0 du Code Général des Impôts, il sera fait application de la Taxe à la Valeur Ajoutée de 5,5% pour la fourniture de l'eau et redevances annexées.

- que, conformément à l'article 279 du Code Général des Impôts, il sera fait application de la Taxe à la Valeur Ajoutée de 10% sur la redevance assainissement et redevances annexées.

- que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) en application de l'article L1332-6-1, 2°a) du Code de l'Urbanisme, sera calculée sur les bases fixées par les délibérations du Conseil Municipal du 25/11/1981 et du 29/02/1984, pour les autorisations d'urbanisme déposées avant le 1^{ER} juillet 2012.
- que, la participation pour le financement de l'Assainissement collectif (PFAC) en application de l'article L 331-7 du Code de la Santé Publique sera calculée suivant les bases fixées par la délibération n° 2012-532 du Conseil Municipal du 29 mai 2012 qui l'a instaurée.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser le produit de ces redevances.

DL.2017-4 - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2017 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS -

Présents et représentés : 54
Présents : 49
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 07/02/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

FACTURE AU 1^{ER} JANVIER 2017

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120m³

EAU	QUANTITE	2016 (POUR MEMOIRE)		2017	
		TARIF	MONTANT	TARIF	MONTANT
Eau tous usages avec logement	60	0,66 €	39,60 €	0,66 €	39,60 €
Eau tous usages avec logement	50	0,92 €	46,00 €	0,92 €	46,00 €
Eau tous usages avec logement	10	1,60 €	16,00 €	1,60 €	16,00 €
Redevance de pollution domestique	120	0,29 €	34,80 €	0,29 €	34,80 €
Redevance préservation ressources	120	0,0402 €	4,82 €	0,0423 €	5,08 €
Abonnement annuel	1	25,21 €	<u>25,21 €</u>	26,47 €	<u>26,47 €</u>
TOTAL HT			166,43 €		167,95 €
T.V.A		5,5%	9,15 €	5,5%	9,24 €
TOTAL.....			175,58 € TTC		177,19 € TTC
Soit un prix 2017 de l'eau au m ³ : 1,48€/m³					
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2016(POUR MEMOIRE)		2017	
		TARIF	MONTANT	TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,12 €	134,40 €	1,12 €	134,40 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,16 €	<u>19,20 €</u>	0,155 €	<u>18,60 €</u>
TOTAL HT			153,60 €		153,00 €
T.V.A.		10,00%	15,36 €	10,00%	15,30 €
TOTAL.....			168,96 € TTC		168,30€ TTC
Soit un prix 2017 de l'assainissement au m ³ : 1,40€/m³					

TOTAL GENERAL EAU ET ASSAINISSEMENT 2016: 344, 54 € T.T.C pour 120 m3 SOIT 2,87 € T.T.C. le m³

TOTAL GENERAL EAU ET ASSAINISSEMENT 2017: 345, 49 € T.T.C pour 120 m3 SOIT 2,88 € T.T.C. le m³

Aix-en-Provence le, 07 février 2017

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence
à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2017

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017 + 2 annexes

DATE DE L'ACTE : 03 février 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-1

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2017 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe

DATE DE L'ACTE : 03 février 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-4

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

OBJET DE L'ACTE :

DATE DE L'ACTE :

N° DE L'ACTE:

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

08 FEV. 2017

COURRIER ARRIVE

01300001

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
COMMUNE DE TROISIEME CATEGORIE DONT LA POPULATION EST SUPERIEURE A 10 000 HABITANTS



SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
POSTE COMPTABLE : Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne

M. 49
BUDGET PRIMITIF
BUDGET ANNEXES DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT
- ANNEE 2017 -

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales		
1	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
8-9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
15	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan	Jointes	Sans objet
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
16-19	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
20	A1.3 - Etat de la dette - Répartition par emprunts par structure de taux	X	
21	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
22	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
23	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
23	A3.2 - Etalement des provisions	X	
24	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
25	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Exploitation (1)		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
27	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
27	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B1.4 - Etat des contrats de crédit bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
29	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établis. de ratt. employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	D - Arrêté et signatures		
31-33	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.224-6 DU CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L2313.1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L5211-36 du CGCT, art L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I- INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;
(délibération n°2009-0204 du 09 mars 2009)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE	II A 1
--	-------------------

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 575 000	15 575 000
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0	0
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		15 575 000	15 575 000

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1064 et 1068)	9 969 700	9 969 700
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0	0
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 969 700	9 969 700

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	25 544 700	25 544 700
----------------------------	-------------------	-------------------

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les restes à réaliser sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit de recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES**
**II
A2**
DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	Charges à caractère général	7 096 000		7 244 000	7 244 000	7 244 000
012	Charges personnel et frais assimilés	2 463 000		2 528 000	2 528 000	2 528 000
014	Atténuation de produits	2 475 000		2 730 000	2 730 000	2 730 000
65	Autres charges de gestion courante	60 000		60 000	60 000	60 000
Total des dépenses de gestion des services		12 094 000		12 562 000	12 562 000	12 562 000
66	Charges financières	232 100		235 000	235 000	235 000
67	Charges exceptionnelles	137 000		107 000	107 000	107 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	30 000		30 000	30 000	30 000
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés(5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 493 100		12 934 000	12 934 000	12 934 000
023	Virement à la section d'investissement (6)	600 850		259 450	259 450	259 450
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	2 206 050		2 381 550	2 381 550	2 381 550
043	Opé.ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(6)	0		0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 806 900		2 641 000	2 641 000	2 641 000
TOTAL		15 300 000	0	15 575 000	15 575 000	15 575 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES
15 575 000
RECETTES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
013	Atténuation de charges	0		0	0	0
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 020 000		15 275 000	15 275 000	15 275 000
74	Subvention d'exploitation	0		0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	280 000		300 000	300 000	300 000
Total des recettes de gestion des services		15 300 000		15 575 000	15 575 000	15 575 000
76	Produits financiers	0		0	0	0
77	Produits exceptionnels	0		0	0	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0		0	0	0
Total des recettes réelles d'exploitation		15 300 000		15 575 000	15 575 000	15 575 000
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	0		0	0	0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la section (6)	0		0	0	0
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0		0	0	0
TOTAL		15 300 000		15 575 000	15 575 000	15 575 000

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES
15 575 000
Pour information
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)**
2 641 000

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 +RI 040 -DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (-RAR+VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	40 000		40 000	40 000	40 000
21	Immobilisations corporelles	5 140 000		7 505 000	7 505 000	7 505 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	1 320 000		1 150 000	1 150 000	1 150 000
Total des dépenses d'équipement		6 500 000		8 695 000	8 695 000	8 695 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		0	0	0
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	595 000		760 000	760 000	760 000
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		595 000		760 000	760 000	760 000
4581	Total des opérations pour compte de tiers (6)					
Total des dépenses réelles d'investissement		7 095 000		9 455 000	9 455 000	9 455 000
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections(4)	0		0	0	0
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000		514 700	514 700	514 700
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 000		514 700	514 700	514 700
TOTAL		7 120 000		9 969 700	9 969 700	9 969 700

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 969 700

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (-RAR+VOTE)
13	Subventions d'investissement	0		0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 288 100		6 814 000	6 814 000	6 814 000
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0	0	0
Total des recettes d'équipement		4 288 100		6 814 000	6 814 000	6 814 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		0	0	0
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip. et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières				0	0	0
4582	Total des opérations pour compte de tiers (6)					
Total des recettes réelles d'investissement		4 288 100		6 814 000	6 814 000	6 814 000
021	Virement de la section d'exploitation (4)	600 850		259 450	259 450	259 450
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	2 206 050		2 381 550	2 381 550	2 381 550
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000		514 700	514 700	514 700
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 831 900		3 155 700	3 155 700	3 155 700
TOTAL		7 120 000		9 969 700	9 969 700	9 969 700

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 969 700

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 641 000
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de forçage délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total de opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B1
--	------------------

1- DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

CHAP	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 244 000		7 244 000
012	Charges personnel et frais assimilés	2 528 000		2 528 000
014	Atténuation de produits	2 730 000		2 730 000
65	Autres charges de gestion courante	60 000		60 000
66	Charges financières	235 000		235 000
67	Charges exceptionnelles	107 000		107 000
68	Dotations amorti, Dépréciations et provisions	30 000	2 381 550	2 411 550
022	Dépenses imprévues	0		0
023	Virement à la section d'investissement	0	259 450	259 450
Dépenses d'exploitation - Total		12 934 000	2 641 000	15 575 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 575 000
---	-------------------

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortis, dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	760 000		760 000
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (6)	40 000		40 000
21	Immobilisations corporelles (6)	7 505 000		7 505 000
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	1 150 000	514 700	1 664 700
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		9 455 000	514 700	9 969 700

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 969 700
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B 2
--	-------------------

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 275 000		15 275 000
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	300 000		300 000
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprises sur amortissements dépréciations et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		15 575 000	0	15 575 000

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 575 000

CHAP.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			0
13	Subventions d'investissement	0		0
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			0
15	Provisions pour risques et charges (4)			0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 814 000		6 814 000
18	Comptes de liaison : Affectations BA, régies			0
20	Immobilisations incorporelles			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours		514 700	514 700
26	Particip. et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
28	Amortissements des immobilisations		2 381 550	2 381 550
29	Dépréciation des immobilisations (4)			0
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			0
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			0
010	Stocks			0
021	Virement de la section d'exploitation		259 450	259 450
Recettes d'investissement - Total		6 814 000	3 155 700	9 969 700

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 969 700

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. art.(1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL (5) (6)	7 096 000	7 244 000	7 244 000
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES,EQUIP. DE TRVX	900 000	850 000	850 000
605	ACHAT D'EAU	2 500 000	2 750 000	2 750 000
6061	FOURNITURE NON STOCKABLE (EAU ENERGIE..	120 000	130 000	130 000
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN & PETIT EQUIPEME	150 000	150 000	150 000
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 000	10 000	10 000
6066	CARBURANTS	60 000	50 000	50 000
61521	ENTRETIEN REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS			0
61523	ENTRETIEN REPARATION SUR RESEAUX	10 000	10 000	10 000
61528	ENTRETIEN REPARATION SUR AUTRES			0
61551	ENTRETIEN ET REPAR. S/ BIENS MOBILI MAT. ROULANT	15 000	15 000	15 000
6156	ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE	965 000	900 000	900 000
6168	AUTRES			0
617	ETUDES ET RECHERCHES	60 000	70 000	70 000
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	15 000	15 000	15 000
6227	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	4 000	5 000	5 000
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	12 000	10 000	10 000
6237	PUBLICATIONS	3 000	2 500	2 500
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 500	3 500	3 500
6256	MISSIONS	2 000	2 500	2 500
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	10 000	12 000	12 000
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	15 000	15 000	15 000
6281	COTISATIONS	1 500	1 500	1 500
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	30 000	32 000	32 000
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 200 000	2 200 000	2 200 000
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	10 000	10 000	10 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 463 000	2 528 000	2 528 000
6336	COTISATION AU C.N. ET C.G.F.P.T	15 000	18 000	18 000
6338	AUTRES IMPOTS	6 000	8 000	8 000
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS BAS	1 250 000	1 280 000	1 280 000
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	520 000	530 000	530 000
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	230 000	235 000	235 000
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	360 000	370 000	370 000
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	55 000	57 000	57 000
6472	VERSEMENT AUX COMITES D ENTREPRISE	27 000	30 000	30 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS (7)	2 475 000	2 730 000	2 730 000
701249	REVERST AGENCE EAU - REDEV POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE	2 475 000	2 730 000	2 730 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000	60 000	60 000
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	25 000	25 000	25 000
6542	CREANCES ETEINTES	35 000	35 000	35 000
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		12 094 000	12 562 000	12 562 000
66	CHARGES FINANCIERES (b) (8)	232 100	235 000	235 000
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	218 000	225 000	225 000
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE (8)	12 000	4 000	4 000
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 100	6 000	6 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	137 000	107 000	107 000
6711	INTERETS MORATOIRE ET PENALITE SUR MARCHES			0
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEURS)	100 000	70 000	70 000
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	37 000	37 000	37 000
675	VALEUR COMPTABLE ELEMENT D'ACTIF CEDE			0
68	DOTATION AUX PROVIS. ET AUX DEPRECIATIONS (d) (9)	30 000	30 000	30 000
6817	DOTATIONS PROV. DEPRECIAT. COMPTES DE TIERS	30 000	30 000	30 000
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+f)		12 493 100	12 934 000	12 934 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf.I - Modalités de vote I (3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap art (1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	600 850	259 450	259 450
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11) (12)	2 206 050	2 381 550	2 381 550
6 811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT	2 206 050	2 376 550	2 376 550
675	VALEUR COMPTABLEE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	0	5 000	5 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 806 900	2 641 000	2 641 000
043	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION D'EXPLOITATION	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 806 900	2 641 000	2 641 000
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		15 300 000	15 575 000	15 575 000

	+	
RESTES A REALISER N-1 (13)		0
	+	
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		15 575 000

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap (6)	LIBELLE (5)	POUR RECEVABLE (7)	PROPOSITIONS NOUVELLES (8)	VOTE (9)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	15 020 000	15 275 000	14 475 000
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	9 350 000	9 500 000	9 500 000
70118	AUTRES VENTES D'EAU	1 730 000	1 530 000	1 530 000
70123	C. VALEUR REDEVANCE PRELEVEMENT	360 000	385 000	385 000
701241	REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	2 475 000	2 730 000	2 650 000
704	TRAVAUX	360 000	330 000	80 000
7064	ABONNEMENTS LOCATIONS DE COMPTEURS	745 000	800 000	330 000
7065	PRODUITS COMMISSIONS REDEVANCES	0	0	0
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	0	0	0
713	VARIATION DES STOCKS			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 000	300 000	300 000
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTES -AUTRES	280 000	300 000	300 000
TOTAL - RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		15 300 000	15 575 000	15 575 000
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	0	0	0
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0	0	0
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	0	0	0
7718		0	0	0
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d) (7)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		15 300 000	15 575 000	15 575 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS - (8) (9)	0	0	0
6611	ICNE DE L'EXERCICE	0	0	0
777	QUOTE-PART DES SUBV.D'INVEST.VIREE RES.CPTE	0	0	0
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
043	OPER.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		15 300 000	15 575 000	15 575 000

15 875 000
2730 000
330 000
800 000

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 575 000

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) CFI - Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 et la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Incasé en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B 1

Chap/rt	LIBELLES (1)	POUR MÉMOIRE budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
20	IMMOBILIS. INCORPORELLES (Hors opérations)	40 000	40 000	40 000
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
2031	FRAIS D'ETUDES	30 000	30 000	30 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	10 000	10 000	10 000
21	IMMOBILIS. CORPORELLES (Hors opérations)	5 140 000	7 505 000	7 505 000
2111	TERRAINS NUS			0
21315	CONSTRUCTIONS - BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	2 100 000	2 100 000
21351	AMENAGEMENTS - BATIMENTS D'EXPLOITATIONS	70 000	100 000	100 000
21355	AMENAGEMENTS - BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000	0	0
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	4 300 000	4 600 000	4 600 000
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	600 000	600 000	600 000
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	100 000	50 000	50 000
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	15 000	35 000	35 000
2184	MOBILIER	5 000	20 000	20 000
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (Hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Hors opérations)	1 320 000	1 150 000	1 150 000
2313	CONSTRUCTIONS	800 000	900 000	900 000
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE			0
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES /COMMANDES IMMOB.	520 000	250 000	250 000
	OPERAT. D'EQUIPEMENT N° (1 ligne par opération) (5)			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		6 500 000	8 695 000	8 695 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000	760 000	760 000
1641	EMPRUNTS EN EURO	595 000	760 000	760 000
020	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		595 000	760 000	760 000
4581	OPERATION POUR CPT DE TIERS N° (1 ligne/opérat.) (6)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 095 000	9 455 000	9 455 000

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7) (8)	0	0	0
13912	REGIONS			
13918	AUTRES			
14	PROVIS. REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
1688	INTERETS COURUS	0		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILIATIONS			
29	PROVIS. POUR DEPRECIATION DES IMMOBILIS.			
39	PROVIS. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS ENCOURS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	25 000	514 700	514 700
23	CONSTRUCTION EN COURS	25 000	514 700	514 700
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 000	514 700	514 700

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses d'ordre et réelles)	7 120 000	9 969 700	9 969 700
---	------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER (10)	
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 969 700

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(2) Cf modalité de vote, I. (3) Hors restes à réaliser (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir l'état III BC pour le détail des opérations d'équipement. (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042. (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041. (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				III B 2
CHAP. / article (1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0
1318	AUTRES		0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	4 288 100	6 814 000	6 814 000
1641	EMPRUNTS EN EURO	4 288 100	6 814 000	6 814 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		4 288 100	6 814 000	6 814 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0
1068	AUTRES RESERVES			0
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTES DE LIAISON Affectation (BA, régie)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
4582	OPFRAT POUR COTE DE TIERS N° (ligne par opérat.) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 288 100	6 814 000	6 814 000
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	600 850	259 450	259 450
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6) (7)	2 206 050	2 381 550	2 381 550
14	PROVIS.S REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES			0
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (6)			0
1688	INTERETS COURUS			0
2182	AUTRES IMMOB. CORPORELLE MOYENS DE TRANSPORT	0	5 000	5 000
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET ? LICENCES...	2 400	4 500	4 500
28031	FRAIS D'ETUDES	3 850	3 850	3 850
28032	FRAIS DE RECHERCHE	0	0	0
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	12 100	12 100	12 100
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	45 500	52 400	52 400
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	18 000	19 500	19 500
28184	MOBILIER	4 200	4 100	4 100
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	70 000	100 100	100 100
281351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	61 000	60 700	60 700
281355	BATIMENTS ADMINISTRATIF	24 000	25 000	25 000
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	1 660 000	1 743 000	1 743 000
281561	MATERIEL ROULANT	305 000	351 300	351 300
2817561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU			0
281751	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			0
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBIL.			0
39	PROVI.POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS ENCOURS			0
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			0
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERES			0
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 806 900	2 641 000	2 641 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (8)	25 000	514 700	514 700
18	COMPTES DE LIAISON AFFECTATIONS			
238	AVANCE ET ACOMPTE VERSE CDE IMMO. CORPO.	25 000	514 700	514 700
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 831 900	3 155 700	3 155 700
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 120 000	9 969 700	9 969 700
RESTES A REALISER N-1 (9)				
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				9 969 700

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote. (3) Hors restes à réaliser. (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042. (7) Le compte 15.2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°... (1)
LIBELLE : ...

NEANT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	montant pour information (6)
DEPENSES			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

Nature (Four chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé CIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuel					
183 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					14 908 679,79									
1041 Emprunts en euros (total)					14 908 679,79									
A2909951 - 010010E	Caisse d'Epargne	15/12/2008	23/12/2008	26/09/2009	2000 000,00	V	EURBOR3M + 0,700	3,987	1,495	EURO	S	P	O	A-1
A2908A09 - 010011E	Caisse d'Epargne	24/12/2008	22/06/2009	25/01/2010	960 000,00	V	EURBOR3M + 0,780	1,457	1,164	EURO	S	P	O	A-1
A2909914 - 010013E	Caisse d'Epargne	08/12/2009	18/12/2009	25/11/2010	450 000,00	F	FIXE	4,050	4,050	EURO	A	C	O	A-1
0209626 - 020003E	Caisse Françaises de Financement Local	17/12/2002	23/12/2002	01/01/2004	600 000,00	V	EURBOR12 M + 0,070	2,311	2,315	EURO	A	P	O	A-1
MCN210625EUR0222323 - 020008E	Caisse Française de Financement Local	18/12/2003	18/12/2003	01/01/2005	100 000,00	V	EURBOR12 M + 0,070	2,349	2,196	EURO	A	P	O	A-1
CO7059800300352183 - 030001E	Caisse Rég. de Crédit Agricole	07/12/2011	28/12/2011	28/03/2012	800 000,00	V	EURBOR3M + 1,850	1,418	1,901	EURO	T	C	O	A-1
CO70596008 - 030002E	Caisse Rég. de Crédit Agricole	07/12/2011	13/12/2012	15/03/2013	250 000,00	V	EURBOR3M + 1,850	0,181	1,751	EURO	T	C	O	A-1
CO7854#01 - 030003E	Crédit Agricole CIB	18/12/2013	27/12/2013	23/03/2014	800 000,00	V	EURBOR3M + 1,500	0,284	1,428	EURO	T	C	O	A-1
0077808692G - 050003E	Crédit Foncier	18/12/2006	27/12/2006	31/12/2006	500 000,00	V	EOA + 0,030	3,685	3,650	EURO	A	C	O	A-1
1800 500 Z - 050004E	Crédit Foncier	17/12/2007	21/12/2007	21/12/2008	1888 600,00	F	FIXE	4,840	4,708	EURO	A	P	O	A-1
0063105MTN - 080004E	Société Générale	13/12/2000	12/12/2000	03/12/2001	907 876,76	F	FIXE	5,280	5,392	EURO	T	P	O	B-1
1139105/000 - 080009E	Société Générale	28/11/2014	30/04/2015	30/07/2015	1500 000,00	F	FIXE	2,300	2,354	EURO	T	C	O	A-1
1343107 - 080008E	Société Générale	04/12/2016	29/04/2016	29/07/2016	3400 000,00	F	FIXE	1,950	1,993	EURO	T	C	O	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
1622/108001 - 660007E-MOB	Société Générale	16/12/2016	27/12/2016	20/03/2017	1350 000,00	V	EURBOR3M + 0,500	0,000	0,500	EURO	T	F	O	A-1
1643 Emprunt(s) en devises (total)														
1644 Emprunt assorti d'une option de frappe sur lignes de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautions reçues (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					14 806 576,79									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Remarque : le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

N.B. : Le tableau retrace la situation de la dette au 01/01/2017 et n'intègre pas les données non connues à cette date, soit les emprunts à encadrer sur l'exercice 2017 et la venaison des marchés financiers.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 588 810,03					677 242,67	208 182,68		21 533,18	
1641 Emprunts en euros (total)					11 588 810,03					677 242,67	208 182,68		21 533,18	
A2000951 - 010010E	Caisse d'Epargne	N			1 099 169,15	6,82	V	EURBOR3M + 0,700	0,498	138 857,27	5 375,59		83,18	
A2000949 - 010011E	Caisse d'Epargne	N			481 925,23	12,50	V	EURBOR3M + 0,760	0,801	28 575,40	2 921,20		1 208,93	
A2000014 - 010013E	Caisse d'Epargne	N			282 500,00	12,83	F	FIXE	4,050	22 500,00	11 846,25		1 108,48	
0209626 - 020003E	Caisse Française de Financement Local	N			250 182,78	6,00	V	EURBOR12M + 0,070	0,129	32 726,98	328,09		282,36	
MON21682EUR0222323 - 020000E	Caisse Française de Financement Local	N			45 896,02	7,00	V	EURBOR12M + 0,070	0,129	5 261,38	60,20		53,15	
COT05680300352163 - 030001E	Caisse Rég. de Crédit Agricole	N			480 000,00	19,92	V	EURBOR3M + 1,000	0,683	24 000,00	3 250,72		34,45	
COT0569008 - 030002E	Caisse Rég. de Crédit Agricole	N			210 000,00	20,92	V	EURBOR3M + 1,000	0,684	10 000,00	1 434,67		64,86	
COT054801 - 030003E	Crédit Agricole CIB	N			707 602,00	22,92	V	EURBOR3M + 1,000	0,685	30 769,00	4 880,23		65,93	
00778000892G - 050003E	Crédit Foncier	N			275 000,00	10,00	V	TAM + 0,010	0,000	25 000,00	0,00		0,00	
1900 566 Z - 050004E	Crédit Foncier	N			1 430 824,23	15,92	F	FIXE	4,640	82 978,28	67 312,33		1 839,30	
0083103MTN - 060004E	Société Générale	N			231 237,64	3,62	C	Si EURBOR3M compris entre - 100 et 6,50 alors 5,26 Si EURBOR3M compris entre 6,50 et 100 alors EURBOR3M+ 0,10	5,260	53 574,60	11 288,80		519,17	
11381051000 - 060005E	Société Générale	N			1 387 500,00	18,25	F	FIXE	2,300	75 000,00	31 690,27		5 282,81	
1343107 - 060006E	Société Générale	N			3 315 000,00	19,25	F	FIXE	1,950	170 000,00	64 278,78		10 902,68	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Couverture ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital re-stant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICM de référence
							Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1622/108001 - 080007E-MOB	Société Générale	N			1 350 000,00	1,00	V	EURBOROM + 0,500	0,500	0,00	1 656,25		0,00
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tranche sur ligne de trésorerie (total)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour NETP et PPP (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général			0,00		11 568 810,03					677 242,87	206 195,66	0,00	21 833,18

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter la table au « état des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts émise par la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit de : intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 " Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts écartés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6968.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 708.

N.B. : Le tableau retrace la situation de la dette au 01/01/2017 et n'intègre pas les données non connues à cette date, soit les emprunts à encasser sur l'exercice 2017 et la variation des marchés financiers.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû (*)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
0063/103MTN - 060004E	Société Générale	807 979,79	231 237,64	1 : indice en euro	20,00		5,25	EURIBOR3M-0,10	25 280,86		5,260	11 268,80	0,00	2,00
TOTAL (B)		807 979,79	231 237,64						25 280,86			11 268,80	0,00	2,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		807 979,79	231 237,64						25 280,86			11 268,80	0,00	2,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 4 : Ecart indice zone euro / 5 : écart échange / 6 : autres indices.

(5) Taux hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Taux hors zone euro / 6 : autres indices.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Indiquer le niveau de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(9) Indiquer le niveau de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre de contrat initial et complétés à l'article 865/111 et des intérêts éventuels à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 865.

(11) % par rapport au montant total de la dette.

N.B. : Le tableau retrace la situation de la dette au 01/01/2017 et n'intègre pas les données non connues à cette date, soit les emprunts à émettre sur l'exercice 2017 et la ventilation des marchés financiers.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV
		A1.4

IV - ANNEXES

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turndel)	Nombre de produits		13					
	% de l'encours		98,00 %					
	Montant en euros		11 335 672,39					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		1					
	% de l'encours		2,00 %					
	Montant en euros		231 237,64					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du	
AMORTISSEMENT Amortissement linéaire pas d'application de prorata temporis	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : pas de seuil fixé	Arrêté ministériel du 12/08/1991	
	Biens ou catégories de biens amortis :	Durée :	
	2801	Frais d'établissement	5 ans
	28031	Frais d'Etudes	5 ans
	28032	Frais de recherche et de développement	5 ans
	28033	Frais d'insertion (publication, marchés publics)	5 ans
	2805	Concessions, brevets, licences, logiciels, logiciels dissociés	5 ans
	281311	Constructions, bâtiments d'exploitation, réparations	30 ans
	281311	Constructions, bâtiments d'exploitation, constructions	40 ans
	281351	Installations générales, agencement et aménagement des constructions bâtiments administratifs	30 ans
	281531	Installations à caractère spécifique, réseaux d'adduction d'eau	40 ans
	2817581	Installation matériel et outillage technique, matériel spécifique d'exploitation, service de distribution d'eau	10 ans
	28182	Autres immobilisations corporelles, matériel de transport	8 ans
28183	Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et matériel informatique	10 ans	
28184	Autres immobilisations corporelles, mobilier	10 ans	
		Délibération du Conseil Municipal 6 février 1992	

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provisions spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers	30 000					30 000
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	30 000					30 000

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...) ;

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL DES DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOI ALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		760 000	I 760 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	760 000	760 000
1641	EMPRUNTS EN EURO	760 000	760 000
DEPENSES ET TRANSFERTS A DEDUIRE DES RESSOURCES PROPRES (B)		0	0
10	Reprise de dotations fonds divers et réserves	0	0
10	Reversement de dotations fonds divers et réserves		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
020	DEPENSES IMPREVUES		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	760 000			760 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'ya a pas de recettes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

ART. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		2 641 000	III 2 641 000
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
10...	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (4)	0	0
27...	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 381 550	2 381 550
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOYEN DE TRANSPORT	5 000	5 000
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	2 376 550	2 376 550
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET	4 500	4 500
28031	FRAIS D'ETUDES	3 850	3 850
28032	FRAIS DE RECHERCHE	0	0
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	12 100	12 100
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	52 400	52 400
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	19 500	19 500
28184	MOBLIER	4 100	4 100
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	100 100	100 100
281351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	60 700	60 700
281355	BATIMENTS ADMINISTRATIF	25 000	25 000
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	1 743 000	1 743 000
281561	MATERIEL ROULANT	351 300	351 300
2817561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	0	0
281751	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	0	0
481...	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		
.9	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS		
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	259 450	259 450

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R 106. (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 641 000				2 641 000

	MONTANT
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	760 000
Ressources propres disponibles (IV)	2 641 000
SOLDE V = IV - II (6)	1 881 000

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes. (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II-Présentation générale du budget-vue d'ensemble. (6) Indiquer le chiffre algébrique.

IV- ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	IV B1.2
---	--------------------------

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0
Total de premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C + D 0
Recettes réelles de fonctionnement	II /
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT;

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV- ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	IV B1.3
--	--------------------------

B1.3 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6472	Versements aux comités d'entreprise	Versement pour le personnel dépendant du budget Eau	Caisse d'entraide du personnel communal	associatif	30 000

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versé la subvention

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 EAU

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
DIRECTEUR	A	1	0	1	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	2	0	2	2	0	2
REDACTEUR	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ER CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	10	0	10	9	1	10
FILIERE TECHNIQUE ©							
INGENIEUR EN CHEF HCL	A	1	0	1	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	0	2	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ER CLASSE	B	5	0	5	4,9	0	4,9
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0	0	0	0	0	0
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	11	0	11	10,8	0	10,8
AGENT DE MAITRISE	C	3	0	3	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE 1ER CL	C	3	0	3	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	7	0	7	7	0	7
TOTAL GENERAL (a + b + c)		52	0	52	50,7	1	51,7

(2) Catégories : A, B, ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETP = effectifs pluriannuels * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	euro	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1-ADJOINT ADMN 2EME CLASSE	C	ADMN	340		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1-ADJOINT TECHNIQ 2EME CLASSE	C	TECHN	340		3-a1	CDD
1-APPRENTI	c	TECHN				APPRENTIS
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B ou C.

(2) SECTEUR : ADM (administratif dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : FINANCIER / TECH : TECHNIQUE et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a* :

article 3 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité / 3-b : article 3 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité / 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) / 3-2 : vacance temporaire d'un emploi / 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. / 3-3-2* : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient / 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil / 3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % / 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-6 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou sur le fondement de l'article 74 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : ..55...
 Nombre de membres présents : ..54...
 Nombre de suffrages exprimés : ..54...

VOTES :

Pour ..54..
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 27/01/2017

Présenté par le Maire, 03/02/2017

A AIX EN PROVENCE, Le 03/02/2017

Délibéré par le Conseil Municipal en session ..03/02/2017.....

A Aix en Provence, le ..03/02/2017.....

Les Membres du Conseil Municipal

M. Jules SUSINI
 Adjoint Délégué à l'Eau
 l'Assainissement - Pluvial




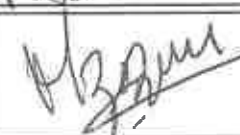

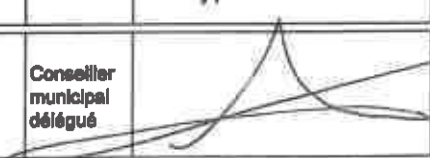
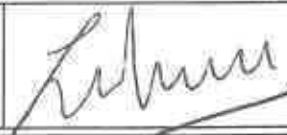
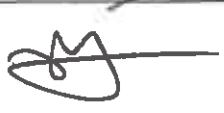
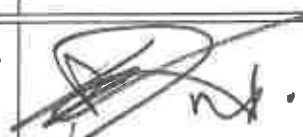

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..07/02/2017
 et de la publication le


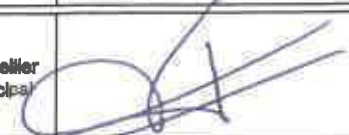

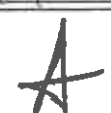






Aix-en-Provence, le ..07/02/2017

Reine MERGER
 Adjoint délégué
 Certification authentique
 des mentions portées sur les délibérations
 du Conseil Municipal et sur les arrêtés

JOISSAINS MASINI Maryse	Maire	
BRAMOULLÉ Gérard	1er Adjoint	
AUGEY Dominique	2ème Adjoint	
GALLESE Alexandre	3ème Adjoint	
JOISSAINS Sophie	4ème Adjoint	
TAULAN Francis	5ème Adjoint	
DI CARO Sylvaine	6ème Adjoint	
SUSINI Jules	7ème Adjoint	
DEVESA Brigitte	8ème Adjoint	
PERRIN Jean- Marc	9ème Adjoint	
SICARD- DESNUELLE Marie-Pierre	10ème Adjoint	<i>me Sicard Bramoullé</i>
ROLANDO Christian	11ème Adjoint	
BONTHOUX Odile	12ème Adjoint	
CHAZEAU Maurice	13ème Adjoint	
DE SAINTDO Philippe	Conseiller municipal délégué	

MERGER Reine	14ème Adjoint	
PAOLI Stéphane	15ème Adjoint	
SILVESTRE Catherine	16ème Adjoint	<i>CP.16_4</i>
BOUVET Jean- Pierre	Adjoint de quartier	
BRUNET Danièle	Adjoint de quartier	
BENKACI Moussa	Adjoint de quartier	
CHEVALIER Eric	Adjoint de quartier	
DONATINI Gilles	Adjoint de quartier	
BENON Charlotte	Conseiller municipal délégué	
SANTAMARIA Danielle	Conseiller municipal délégué	
PIERRON Lillane	Conseiller municipal délégué	
DELOCHE Gérard	Conseiller municipal délégué	
TERME Françoise	Conseiller municipal délégué	
BOUDON Jacques	Conseiller municipal délégué	
BALDO Edouard	Conseiller municipal	

MAINA Claude	Conseiller municipal délégué	
BACHI Abbassia	Conseiller municipal délégué	
MALAUZAT Irène	Conseiller municipal délégué	
HERNANDEZ Muriel	Conseiller municipal délégué	
ZAZOUN Michael	Conseiller municipal délégué	
GROSSI Jean-Christophe	Conseiller municipal délégué	
ANDRE Ravi	Conseiller municipal délégué	
DILLINGER Laurent	Conseiller municipal délégué	
BORRICAND Patricia	Conseiller municipal délégué	
ZERKANI - RAYNAL Karima	Conseiller municipal délégué	
JAUSSAUD Coralie	Conseiller municipal délégué	
DIJON Sylvain	Conseiller municipal délégué	
OLLIVIER Arlette	Conseiller Municipal	

CASTRONOVO Lucien-Alexandre	Conseiller municipal	
POLITANO Jean Jacques	Conseiller municipal	
CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle	Conseiller municipal	
AGOPIAN Jacques	Conseiller municipal	
EINAUDI Michèle	Conseiller municipal	
GUERRERA Hervé	Conseiller municipal	
DE BUSSCHERE Charlotte	Conseiller municipal	
HAMMAL Souad	Conseiller municipal	
LENFANT Gaëlle	Conseiller municipal	
BOYER Raoul	Conseiller municipal	
ROUVIER Catherine	Conseiller municipal	
SOLARI Josyane	Conseiller municipal	

BUDGET ANNEXE
DE L'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
34	C - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
36	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
37	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
38	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
39	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
40	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
41-42	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
44	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
45	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
46	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
48	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
49-54	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
55	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
56	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
58	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
60	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
60	A3.2 - Etalement des provisions	X	
61	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
62	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'exploitation des services d'assainissement collectifs et non collectifs - Exploitation (1)		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'investissement des services d'assainissement collectifs et non collectifs - Investissement (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
64	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
64	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B1.4 - Etat des contrats de crédit bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
66	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établi. de ratt. employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	D - Arrêté et signatures		
68-70	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.224-6 DU cgct. Ils n'existent qu'en M49.

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;
(délibération n°2009-0204 du 09 mars 2009)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE - SECTIONS	II A 1
---	-------------------

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 337 700	14 337 700
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0	0
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		14 337 700	14 337 700

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1064 et 1068)	9 377 400	9 377 400
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0	0
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 377 400	9 377 400
TOTAL DU BUDGET (3)		23 715 100	23 715 100

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les restes à réaliser sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit de recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES
II
A2
DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	Charges à caractère général	6 047 500		6 373 000	6 373 000	6 373 000
012	Charges personnel et frais assimilés	1 629 500		1 672 500	1 672 500	1 672 500
014	Atténuation de produits	1 390 000		1 400 000	1 400 000	1 400 000
65	Autres charges de gestion courante	60 000		80 000	80 000	80 000
Total des dépenses de gestion des services		9 127 000		9 525 500	9 525 500	9 525 500
66	Charges financières	850 000		805 500	805 500	805 500
67	Charges exceptionnelles	185 000		120 000	120 000	120 000
68	Dotations aux amorti. et provisions(4)	45 000		0	0	0
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(5)					
022	Dépenses imprévues			0	0	0
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 207 000		10 451 000	10 451 000	10 451 000
023	Virement à la section d'investissement (6)	239 050		343 610	343 610	343 610
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	3 666 650		3 543 090	3 543 090	3 543 090
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(6)	0		0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 905 700		3 886 700	3 886 700	3 886 700
TOTAL		14 112 700	0	14 337 700	14 337 700	14 337 700

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES **14 337 700**
RECETTES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
013	Atténuation de charges	0		0	0	0
70	Ventes de produits	11 935 000		11 827 000	11 827 000	11 827 000
74	Subvention d'exploitation	1 150 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000
75	Autres produits de gestion courante	0		3 000	3 000	3 000
Total des recettes de gestion des services		13 085 000		12 830 000	12 830 000	12 830 000
76	Produits financiers	820 000		1 300 000	1 300 000	1 300 000
77	Produits exceptionnels	0		0	0	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0		0	0	0
Total des recettes réelles d'exploitation		13 905 000		14 130 000	14 130 000	14 130 000
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	207 700		207 700	207 700	207 700
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(6)	0		0	0	0
Total des recettes d'ordre d'exploitation		207 700		207 700	207 700	207 700
TOTAL		14 112 700		14 337 700	14 337 700	14 337 700

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES **14 337 700**
Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 679 000
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks

(4) de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	II A3
--	------------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	30 000		30 000	30 000	30 000
21	Immobilisations corporelles	5 335 000		6 180 000	6 180 000	6 180 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	90 000		500 000	500 000	500 000
Total des opérations d'équipement		5 455 000		6 710 000	6 710 000	6 710 000
10	Dotations, fonds divers et réserves			0	0	0
13	Subventions d'investissement				0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 270 000		2 200 000	2 200 000	2 200 000
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		2 270 000		2 200 000	2 200 000	2 200 000
4581	Total des opérations pour compte de tiers (6)					
Total des dépenses réelles d'investissement		7 725 000		8 910 000	8 910 000	8 910 000
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections(4)	207 700		207 700	207 700	207 700
041	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(4)	94 000		259 700	259 700	259 700
Total des dépenses d'ordre d'investissement		301 700		467 400	467 400	467 400
TOTAL		8 026 700		9 377 400	9 377 400	9 377 400

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**9 377 400****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAP	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	Subventions d'investissement	527 000		418 000	418 000	418 000
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000		4 813 000	4 813 000	4 813 000
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0	0	0
Total des recettes d'équipement		4 027 000		5 231 000	5 231 000	5 231 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		0	0	0
106	Réserves (7)	0		0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0		0	0	0
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0		0	0	0
26	Particip. et créances rattachées à des participations	0		0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0		0	0	0
Total des recettes financières		0		0	0	0
4582	Total des opérations pour compte de tiers (6)					
Total des recettes réelles d'investissement		4 027 000		5 231 000	5 231 000	5 231 000
021	Virement de la section d'exploitation (4)	239 050		343 610	343 610	343 610
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections(4)	3 666 650		3 543 090	3 543 090	3 543 090
041	Opérations patrimoniales (4)	94 000		259 700	259 700	259 700
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 999 700		4 146 400	4 146 400	4 146 400
TOTAL		8 026 700		9 377 400	9 377 400	9 377 400

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****9 377 400****Pour information**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 679 000
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total de opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B1
--	------------------------

1- DEPENSES

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 373 000		6 373 000
012	Charges personnel et frais assimilés	1 672 500		1 672 500
014	Atténuation de produits	1 400 000		1 400 000
65	Autres charges de gestion courante	80 000		80 000
66	Charges financières	805 500		805 500
67	Charges exceptionnelles	120 000		120 000
68	Dotations aux amorti. et provisions	0	3 543 090	3 543 090
022	Dépenses imprévues	0		0
023	Virement à la section d'investissement	0	343 610	343 610
Dépenses d'exploitation - Total		10 451 000	3 886 700	14 337 700

+

D 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 337 700
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		
13	Subventions d'investissement		207 700	207 700
14	<i>Provisions réglementées et amortis. dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 200 000		2 200 000
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (6)	30 000		30 000
21	Immobilisations corporelles (6)	6 180 000		6 180 000
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	500 000	259 700	759 700
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		8 910 000	467 400	9 377 400

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 377 400
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B 2
--	-------------------

2 - RECETTES

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	0		
70	Ventes de produits	11 827 000		11 827 000
74	Subvention d'exploitation	1 000 000		1 000 000
75	Autres produits de gestion courante	3 000		3 000
76	Produits financiers	1 300 000	0	1 300 000
77	Produits exceptionnels	0	207 700	207 700
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	14 130 000	207 700	14 337 700

+

R 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 337 700
---	-------------------

CHAP.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			0
13	Subventions d'investissement	418 000		418 000
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			0
15	Provisions pour risques et charges (4)			0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 813 000		4 813 000
18	Comptes de liaison : Affectations BA, régies			0
20	Immobilisations incorporelles (5)			0
21	Immobilisations corporelles (5)			0
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			0
23	Immobilisations en cours (5)		259 700	259 700
26	Particip. et créances rattachées à des participations			0
27	Autres immobilisations financières			0
28	Amortissements des immobilisations		3 543 090	3 543 090
29	Dépréciation des immobilisations (4)			0
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			0
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			0
010	Stocks			0
021	Virement de la section d'exploitation		343 610	343 610
	TOTAL	5 231 000	4 146 400	9 377 400

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 377 400
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (seul stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitre "opérations d'équipement".
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				AI
Chap art.(1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
		(?)	(3)	(4)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL (5) (6)	6 047 500	6 373 000	6 373 000
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES,EQUIP. DE TRVX	4 300 000	4 500 000	4 500 000
6061	FOURNITURE NON STOCKABLE (EAU ENERGIE...	150 000	150 000	150 000
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	25 000	25 000	25 000
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN & PETIT EQUIPEME	18 000	15 000	15 000
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000	5 000	5 000
6066	CARBURANTS	50 000	50 000	50 000
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	60 000	15 000	15 000
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	15 000	15 000	15 000
61521	ENTRETIEN REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS			0
61523	ENTRETIEN REPARATION SUR RESEAUX	265 000	0	0
61528	ENTRETIEN REPARATION AUTRES			0
61551	ENTRETIEN ET REPAR. S/ BIENS MOBILI MAT. ROULANT	23 000	15 000	15 000
6156	ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE	620 000	850 000	850 000
6168	AUTRES			0
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 000	250 000	250 000
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	10 000	10 000	10 000
6227	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	3 000	3 000	3 000
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 000	5 000	5 000
6237	PUBLICATIONS	1 500	1 500	1 500
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	1 000	1 000	1 000
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 500	2 000	2 000
6256	MISSIONS	2 500	2 500	2 500
6261	AFFRANCHISSEMENTS	10 000	12 000	12 000
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000	10 000	10 000
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			0
6281	COTISATIONS			0
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	13 000	13 000	13 000
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	440 000	420 000	420 000
6355	TAXE SUR LES CONSOMMATIONS D'EAU			0
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	5 000	3 000	3 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 629 500	1 672 500	1 672 500
6336	COTISATION AU C.N. ET C.G.F.P.T	9 500	9 500	9 500
6338	AUTRES IMPOTS	10 000	11 000	11 000
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS BAS	835 000	850 000	850 000
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	340 000	350 000	350 000
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	155 000	160 000	160 000
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	235 000	240 000	240 000
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	30 000	35 000	35 000
6472	VERSEMENT AUX COMITES D ENTREPRISE	15 000	17 000	17 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS (7)	1 390 000	1 400 000	1 400 000
706129	REVERST AGENCE EAU - REDEV MODERNISATION RESEAUX DE COLLECTE	1 390 000	1 400 000	1 400 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000	80 000	80 000
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	30 000	40 000	40 000
6542	CREANCES ETEINTES	30 000	40 000	40 000
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) (=011+012+014+65)		9 127 000	9 525 500	9 525 500
66	CHARGES FINANCIERES (b) (8)	850 000	805 500	805 500
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	850 000	800 000	800 000
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE (8)	0	1 000	1 000
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	4 500	4 500
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (9)	185 000	120 000	120 000
6711	INTERETS MORATOIRE ET PENALITE SUR MARCHES	15 000	10 000	10 000
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEURS)	160 000	100 000	100 000
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	10 000	10 000	10 000
675	VALEUR COMPTABLE ELEMENT D'ACTIF CEDE			0
68	DOTATION AUX PROVIS. ET AUX DEPRECIATIONS (d) (9)	45 000	0	0
6817	DOTATIONS PROV. DEPRECIAT. COMPTES DE TIERS	45 000	0	0
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+f)		10 207 000	10 451 000	10 451 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la commune ou l'établissement.

(2) CfI - Modalités de vote I-B. (3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. art (1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	239 050	343 610	343 610
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11) (12)	3 666 650	3 543 090	3 543 090
6 811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT	3 666 650	3 538 090	3 538 090
675	VALEURS COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDEX	0	5 000	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 905 700	3 886 700	3 886 700
043	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 905 700	3 886 700	3 886 700
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		14 112 700	14 337 700	14 337 700

RESTES A REALISER N-1 (13)	+	
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	+	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	14 337 700

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(11) Cf. définitions due chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap. art. (1)	LIBELLE (5)	POUR MEMOIRE Budget précédent	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)	0	0	0
70	VENTES DE PROD.FAB.PRESI SERV.MARCHAN.	11 935 000	11 827 000	11 827 000
704	TRAVAUX	115 000	177 000	177 000
70611	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9 780 000	9 600 000	9 600 000
706121	REDEV. POUR MODERNISATION RESEAUX COLLECTE	1 390 000	1 400 000	1 400 000
7062	REDEV. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	650 000	650 000	650 000
7065	PRODUITS COMMISSIONS REDEVANCES	0	0	0
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	0	0	0
713	VARIATION DES STOCKS	0	0	0
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0	0
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 150 000	1 000 000	1 000 000
741	PRIMES POUR EPURATION	1 150 000	1 000 000	1 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	3 000	3 000
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTES-AUTRES	0	3 000	3 000
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		13 085 000	12 830 000	12 830 000
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	820 000	1 300 000	1 300 000
761	PARTICIPATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF	820 000	1 300 000	1 300 000
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	0	0	0
7718				0
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d) (7)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 905 000	14 130 000	14 130 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8) (9)	207 700	207 700	207 700
6611	ICNE DE L'EXERCICE	0	0	0
777	QUOTE-PART DES SUBV.D'INVEST.VIREE RES.CPTE	207 700	207 700	207 700
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
043	OPER D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		207 700	207 700	207 700
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 112 700	14 337 700	14 337 700

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 337 700

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la commune ou l'établissement.

(2) CEI - Modalités de vote I-B. (3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B 1

Chap/Art	LIBELLES (1)	POUR MEMOIRE budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
20	IMMOBILIS. INCORPORELLES (Hors opérations)	30 000	30 000	30 000
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	10 000	10 000	10 000
2031	FRAIS D'ETUDES	10 000	10 000	10 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	10 000	10 000	10 000
21	IMMOBILIS. CORPORELLES (Hors opérations)	5 335 000	6 180 000	6 180 000
2111	TERRAINS NUS			0
21311	CONSTRUCTION BATIMENT D'EXPLOITATION			0
21351	AMENAGEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION	400 000	800 000	800 000
21355	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS	15 000	150 000	150 000
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	650 000	50 000	50 000
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	3 600 000	4 400 000	4 400 000
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	600 000	700 000	700 000
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION			0
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	50 000	50 000	50 000
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	10 000	10 000	10 000
2184	MOBILIER	10 000	20 000	20 000
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Hors opérations)	90 000	500 000	500 000
2313	CONSTRUCTIONS	0	500 000	500 000
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE			0
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES /COMMANDES IMMOB. OPERAT. D'EQUIPEMENT N° (1 ligne par opération) (4)	90 000		0
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		5 455 000	6 710 000	6 710 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 270 000	2 200 000	2 200 000
1641	EMPRUNTS EN EURO	2 270 000	2 200 000	2 200 000
020	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		2 270 000	2 200 000	2 200 000
4581	OPERATION POUR CPTÉ DE TIERS N° (1 ligne/opérat.) (4)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 725 000	8 910 000	8 910 000

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	207 700	207 700	207 700
139111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX-AGENCE DE L'EAU	135 700	135 700	135 700
13912	REGIONS	25 600	25 600	25 600
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	25 200	25 200	25 200
13918	AUTRES	21 200	21 200	21 200
14	PROVIS. REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
1688	INTERETS COURUS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILIATIONS			
29	PROVIS. POUR DEPRECIATION DES IMMOBILIS.			
39	PROVIS. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS ENCOURS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	94 000	259 700	259 700
23	CONSTRUCTION EN COURS	94 000	259 700	259 700
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		301 700	467 400	467 400

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses d'ordre et réelles)	8 026 700	9 377 400	9 377 400
---	------------------	------------------	------------------

+	RESTES A REALISER (10)	
-	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 377 400

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(2) Cf modalités de vote, I-B. (3) Hors restes à réaliser (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir détail III B3 pour le détail des opérations d'équipement. (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042. (8) Le compte 15... 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041. (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B 2
CHAP / article (1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	527 000	418 000	418 000
13111	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	527 000	418 000	418 000
1312	SUBVENTION D'EQUIPEMENT REGION			0
1313	SUBVENTION D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT	0	0	0
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES	0	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hor. 165)	3 500 000	4 813 000	4 813 000
1641	EMPRUNTS EN EURO	3 500 000	4 813 000	4 813 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0
22	IMMOBILISATIONS RECUS EN AFFECTATION	0	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		4 027 000	5 231 000	5 231 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0
1068	AUTRES RESERVES	0	0	0
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0
18	COMPTES DE LIAISON Affectation a	0	0	0
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART	0	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0
4582	OPERAT POUR CPU DE TIERS N° (ligne par opérat.)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 027 000	5 231 000	5 231 000
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	239 050	343 610	343 610
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERI ENTRE SECTIONS (6) (7)	3 666 650	3 543 090	3 543 090
14	PROVIS.S REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES	0	0	
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (6)			
1688	INTERETS COURUS			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOYENS DE TRANSPORT	0	5 000	5 000
28031	FRAIS ETUDES	0	640	640
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET	3 300	2 400	2 400
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	95 000	117 100	117 100
28157	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT MATERIEL	150	140	140
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	63 000	67 500	67 500
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	12 000	8 900	8 900
28184	MOBILIER	3 900	3 600	3 600
281311	CONSTRUCTION BATIMENTS D'EXPLOITATION	1 900 200	1 640 000	1 640 000
281351	INSTALLATIONS GENERALES BATIMENTS D'EXPLOITATION	7 000	6 600	6 600
281355	CONSTRUCTION AGENCEMENTS ADMINISTRATIFS	7 100	7 710	7 710
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	191 000	213 100	213 100
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	1 370 000	1 456 500	1 456 500
281562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION ASSAINISSEMENT	14 000	13 900	13 900
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBIL.			0
39	PROV. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS EN COURS			0
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			0
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			0
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 905 700	3 886 700	3 886 700
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (8)	94 000	259 700	259 700
18	COMPTES DE LIAISON AFFECTATIONS	0		0
23	AVANCE ET ACOMPTES VERSEES CDE IMMO. CORPO	94 000	259 700	259 700
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.	0		0
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.	0	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 999 700	4 146 400	4 146 400
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes reelles et d'ordre)		8 026 700	9 377 400	9 377 400
RESTES A REALISER N-1 (9)				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				9 377 400

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte utilisé par la région.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B. (3) Hors votes à réaliser. (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042. (7) Le compte 15.2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°... (1)
LIBELLE : ...

NEANT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	montant pour information (6)
DEPENSES			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler els articles conformément au plan de comtes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
		A1.2

IV - ANNEXES

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel				
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
010787 - 0568AGB/A	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	09/04/2001	09/04/2001	15/06/2003	98 083,08	F	FIXE	0,500	0,501	A	P	O	A-1
2002-0715 - 057AGB/A	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	11/04/2002	11/04/2002	16/11/2003	85 371,45	F	FIXE	0,500	0,376	A	P	O	A-1
2002 2246 - 058AGB/A	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	27/03/2003	16/08/2003	16/08/2004	68 297,16	F	FIXE	0,500	0,399	A	P	O	A-1
2003 0847 - 059AGB/A	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	23/08/2003	14/10/2003	18/11/2004	106 800,00	F	FIXE	0,000	0,000	A	P	O	A-1
2008 1510 - 051AGB/A	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	17/10/2006	15/12/2006	16/02/2010	875 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	A	P	O	A-1
DD08721774 - 130001A	ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels	18/12/2016	27/12/2016	30/05/2017	1700 000,00	F	FIXE	1,170	1,186	T	C	O	A-1
A2908968 - 010010A	Caisse d'Epargne	15/12/2008	23/12/2008	25/06/2009	1000 000,00	V	EURIBOR6M + 0,7800	3,887	1,348	S	P	O	A-1
A2908A08 - 010011A	Caisse d'Epargne	24/12/2008	22/06/2009	25/01/2010	950 000,00	V	EURIBOR6M + 0,7800	1,457	1,145	S	P	O	A-1
A2909915 - 010014A	Caisse d'Epargne	08/12/2009	28/12/2009	25/06/2011	4000 000,00	F	FIXE	4,280	4,288	A	C	O	A-1
1129573 - 040006A	Caisse des Dépôts et Consignations	22/12/2008	20/05/2009	08/01/2009	1000 000,00	V	EURIBOR3M + 0,4700	1,405	0,686	T	P	O	A-1
1129577 - 040007A	Caisse des Dépôts et Consignations	22/12/2008	29/01/2009	04/01/2009	1500 000,00	V	EURIBOR3M + 0,4700	2,881	0,746	T	P	O	A-1
0208923 - 020003A	Caisse Française de Financement Local	17/12/2002	23/12/2002	01/01/2004	1189 102,00	V	EURIBOR12M + 0,0700	2,311	2,434	A	P	O	A-1
MON21661TEUR0222310 - 020007A	Caisse Française de Financement Local	08/12/2003	19/12/2003	01/01/2005	700 000,00	V	EURIBOR12M + 0,0700	2,549	2,186	A	P	O	A-1
MON254451TEUR0268124 - 020008A	Caisse Française de Financement Local	12/12/2007	21/12/2007	01/01/2008	1350 000,00	F	FIXE	4,840	4,708	A	P	O	A-1
MON262535EUR0279277 - 020009A	Caisse Française de Financement Local	10/10/2008	24/11/2008	12/01/2009	4000 000,00	F	FIXE	4,810	4,880	A	P	O	A-1
CO2438 - 030001A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	09/12/2010	29/12/2010	31/03/2011	7600 000,00	V	EURIBOR3M + 0,4000	1,030	1,984	T	C	O	A-1

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

NATURE (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
CC2438/ XJ00332033 - 030002A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	08/12/2010	15/12/2011	30/03/2012	2700 000,00	V	EURIBOR3M + 0,4000	1,428	0,283	EURO	T	C	O	A-1
CO7058#02/00352163 - 030003A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	07/12/2011	22/12/2011	22/03/2012	3700 000,00	V	EURIBOR3M + 1,8500	1,410	1,840	EURO	T	C	O	A-1
CO7058#007/00352163 - 030004A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	07/12/2011	13/12/2012	15/03/2013	1200 000,00	V	EURIBOR3M + 1,8500	2,000	1,751	EURO	T	C	O	A-1
CO7954#02 - 030005A	Crédit Agricole CIB	18/12/2013	27/12/2013	23/03/2014	500 000,00	V	EURIBOR3M + 1,5000	0,294	1,426	EURO	T	C	O	A-1
00778092292H - 050004A	Crédit Foncier	20/12/2006	29/06/2007	30/06/2008	1600 000,00	V	EURIBOR12M + 0,0075	3,551	4,619	EURO	A	C	O	A-1
257907 06 - 120001A	Crédit Mutuel Méditerranéen	04/12/2015	23/12/2015	30/06/2016	3400 000,00	F	FIXE	2,000	2,015	EURO	T	C	O	A-1
0062102/MTN - 060004A	Société Générale	13/12/2000	12/12/2000	03/12/2001	809 785,07	F	FIXE	5,260	5,441	EURO	T	P	O	B-1
0508 - 060007A	Société Générale	14/12/2009	15/12/2009	15/12/2010	3000 000,00	F	FIXE	4,170	4,231	EURO	A	C	O	A-1
16077 - 060008A-CONSOL1	Société Générale	10/12/2009	01/03/2010	09/01/2010	2500 000,00	V	EURIBOR6M + 0,4500	1,550	0,683	EURO	S	C	O	A-1
1140/108 - 060006A	Société Générale	28/11/2014	30/04/2015	30/07/2015	2000 000,00	F	FIXE	2,300	2,354	EURO	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

NATURE (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profits d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
167C Dettes pour METP et PPP (total)														
-														
167E Autres emprunts et dettes (total)														
-														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
-														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
-														
1687 Autres dettes (total)														
-														
Total général					47 192 449,76									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant ; P pour amortissement progressif ; F pour in fine ; X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

N.B. : Le tableau retrace la situation de la dette au 01/01/2017 et n'intègre pas les données non connues à cette date, soit les emprunts à encasser sur l'exercice 2017 et la vente des marchés financiers.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
IV - ANNEXES		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Couverture ? / O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
														Fixe
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					35 200 434,54					2 066 459,27	765 461,40		144 055,56	
1641 Emprunts en euros (total)					35 200 434,54					2 066 459,27	765 461,40		144 055,56	
010787 - 059AGB/A	Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	N			7 997,99	1,50	F	FIXE	0,500	3 998,91	39,99		9,32	
2002-0715 - 057AGB/A	Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	N			17 588,98	2,83	F	FIXE	0,500	5 833,80	87,94		7,41	
2002 2246 - 056AGB/A	Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	N			18 715,04	3,42	F	FIXE	0,500	4 643,81	93,58		38,36	
2003 0847 - 059AGB/A	Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	N			28 480,00	3,83	F	FIXE	0,000	7 120,00	0,00		0,00	
2006 1510 - 061AGB/A	Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	N			202 500,00	2,08	F	FIXE	0,000	67 500,00	0,00		0,00	
DD08721774 - 130001A	ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels	N			1 450 000,00	20,08	F	FIXE	1,170	63 750,00	17 537,41		1 701,70	
A2308988 - 010010A	Caisse d'Epargne	N			702 045,17	11,92	V	EURIBOR6M + 0,7800	0,578	45 266,30	4 048,42		73,81	
A2808A08 - 010011A	Caisse d'Epargne	N			708 074,78	12,50	V	EURIBOR6M + 0,7800	0,601	41 131,26	4 204,77		1 739,98	
A2808915 - 010014A	Caisse d'Epargne	N			3 040 000,00	18,42	F	FIXE	4,290	160 000,00	130 416,00		64 314,74	
1129573 - 040008A	Caisse des Dépôts et Consignations	N			688 042,45	12,33	V	EURIBOR3M + 0,4700	0,157	47 864,89	1 039,72		166,03	
1129577 - 040007A	Caisse des Dépôts et Consignations	N			1 037 169,13	12,00	V	EURIBOR3M + 0,4700	0,169	69 235,63	1 641,70		368,36	
0206923 - 020003A	Caisse Française de Financement Local	N			496 781,40	6,00	V	EURIBOR12M + 0,0700	0,129	64 859,53	650,22		519,92	
MON216617EUR/0222310 - 020007A	Caisse Française de Financement Local	N			321 293,17	7,00	V	EURIBOR12M + 0,0700	0,129	36 829,69	421,38		343,21	
MON254451EUR/0268124 - 020008A	Caisse Française de Financement Local	N			1 069 636,56	16,00	F	FIXE	4,540	42 718,77	50 467,76		48 320,16	
MON26553EUR/0278277 - 020009A	Caisse Française de Financement Local	N			2 828 429,56	11,92	F	FIXE	4,810	179 724,28	137 965,78		10 974,93	
CC2438 - 030001A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	N			5 846 153,92	20,00	F	FIXE	3,000	292 307,98	174 008,33		1 368,46	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice
							Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CO2438/ XU00332033 - 030002A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	N			2 160 000,00	19,92	V	EURIBOR3M + 0,4000	0,081	108 000,00	1 719,90		13,68
CO7056#002/0362163 - 030003A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	N			2 980 000,00	19,92	V	EURIBOR3M + 1,0000	0,687	148 000,00	20 075,66		531,16
CO7056#007/00362163 - 030004A	Caisse Rég. de Crédit Agricole	N			1 008 000,00	20,92	V	EURIBOR3M + 1,0000	0,684	48 000,00	6 887,96		311,44
CO7964#02 - 030005A	Crédit Agricole CIB	N			442 308,00	22,92	V	EURIBOR3M + 1,0000	0,685	19 231,07	3 037,65		39,96
00778062292H - 050004A	Crédit Foncier	N			880 000,00	10,42	V	TAM + 0,0100	0,000	80 000,00	0,00		0,00
257907 08 - 120001A	Crédit Mutuel Méditerranéen	N			3 272 500,00	19,25	F	FIXE	2,000	170 000,00	64 175,00		172,36
0062102/IMTN - 080004A	Société Générale	N			174 519,29	3,92	C	SI EURIBOR3M compris entre -100 et 6,50 alors 5,26 SI EURIBOR3M compris entre 6,50 et 100 alors EURIBOR3M- 0,10	5,260	40 433,64	8 504,77		361,63
0508 - 060007A	Société Générale	N			2 180 000,00	17,92	F	FIXE	4,170	120 000,00	91 323,00		4 017,10
18077 - 060008A-CONSOL1	Société Générale	N			1 850 000,00	18,17	V	EURIBOR6M + 0,4500	0,261	100 000,00	4 828,86		1 547,86
11407106 - 060006A	Société Générale	N			1 850 000,00	18,25	F	FIXE	2,300	100 000,00	42 265,70		7 043,75
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													
1665 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Type de taux (12)	Indice (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
														Emprunts et dettes au 01/01/N
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
-														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
-														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
-														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
-														
1687 Autres dettes (total)														
-														
Total général			0,00		36 200 434,54						2 066 469,27	785 461,40	0,00	144 053,59

(9) Si gisant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

N.B. : Le tableau retrace la situation de la dette au 01/01/2017 et n'intègre pas les données non connues à cette date, soit les emprunts à encaisser sur l'exercice 2017 et la variation des marchés financiers.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											IV			
A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)											A1.3			
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû (*)
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
00627028/MTN - 060004A	Société Générale	609 796,07	174 519,29	1 : indice en euro	20,00		5,26	EURIBOR3M -0,10	19 000,02		5,260	5 504,77	0,00	0,50
TOTAL (B)		609 796,07	174 519,29						19 000,02			5 504,77	0,00	0,50
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		609 796,07	174 519,29						19 000,02			5 504,77		0,50

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie, indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

(*) % par rapport au montant total de la dette.

N.B. : Le tableau retrace la situation de la dette au 01/01/2017 et n'intègre pas les données non connues à cette date, soit les emprunts à encenser sur l'exercice 2017 et la variation des marchés financiers.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indicés zone euro		(2) Indicés Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indicés	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indicés hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	(1) Indicés zone euro	Indicés sous-jacents					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turme)	25	Nombre de produits					
	99,50 %	% de l'encours					
	35 025 915,25	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1	Nombre de produits					
	0,50 %	% de l'encours					
	174 519,29	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swapdon)		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délégation du	
AMORTISSEMENT Amortissement linéaire pas d'application de prorata temporis	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : pas de seuil fixé	Arrêté ministériel du 12/08/1991	
	Biens ou catégories de biens amortis :	Durée :	
	2801	Frais d'établissement	5 ans
	28031	Frais d'Etudes	5 ans
	28032	Frais de recherche et de développement	5 ans
	28033	Frais d'insertion (publication, marchés publics)	5 ans
	2805	Concessions, brevets, licences, logiciels, logiciels dissociés	5 ans
	281311	Constructions, bâtiments d'exploitation, réparations	30 ans
	281311	Constructions, bâtiments d'exploitation, constructions	40 ans
	281351	Installations générales, agencement et aménagement des constructions bâtiments administratifs	30 ans
	281532	Installations à caractère spécifique, réseaux d'assainissement	30 ans
	28154	Matériel industriel	30 ans
	2817562	Installation matériel et outillage technique, matériel spécifique d'exploitation, service assainissement	10 ans
	28182	Autres immobilisations corporelles, matériel de transport	8 ans
28183	Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et matériel informatique	10 ans	
28184	Autres immobilisations corporelles, mobilier	10 ans	
		Délégation du Conseil Municipal 6 février 1992	

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provisions spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers	0					0
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0					0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...) ;

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES (I) = A+B		2 200 000	2 200 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	2 200 000	2 200 000
1641	EMPRUNTS EN EURO	2 200 000	2 200 000
DEPENSES ET TRANSFERTS A DEDUIRE DES RESSOURCES PROPRES (B)		0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
10	Reversement de dotations fonds divers et réserves	0	0
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 200 000			2 200 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrite en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de recettes à réaliser sur les opérations d'ordre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
RESSOURCES PROPRES	

ART. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		3 886 700	III 3 886 700
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
10...	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (4)	0	0
27...	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	0	0
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 886 700	3 886 700
21082	AUTRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOYENS DE TRANSPORT	5 000	5 000
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	3 538 090	3 537 450
28031	FRAIS ETUDES	640	640
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET	2 400	2 400
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	117 100	117 100
28157	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT MATERIEL	140	140
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	67 500	67 500
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	8 900	8 900
28184	MOBILIER	3 600	3 600
281311	CONSTRUCTION BATIMENTS D'EXPLOITATION	1 640 000	1 640 000
281351	INSTALLATIONS GENERALES BATIMENTS D'EXPLOITATION	6 600	6 600
281355	CONSTRUCTION AGENCEMENTS ADMINST	7 710	7 710
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	213 100	213 100
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	1 456 500	1 456 500
281562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION ASSAINISSEMENT	13 900	13 900
481...	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0	0
.9	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	343 610	343 610

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R 106. (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 886 700	0	0	0	3 886 700

	MONTANT
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	2 200 000
Ressources propres disponibles (IV)	3 886 700
SOLDE V = IV - II (6)	1 686 700

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes. (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Indiquer le montant correspondant figurant en II - présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV- ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV
B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0
Total de premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C + D 0
Recettes réelles de fonctionnement	II /
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT;

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV- ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

IV
B1.3

B1.3 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6472	Versements aux comités d'entreprise	Versement pour le personnel dépendant du budget Eau	Caisse d'entraide du personnel communal	associatif	17 000

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versé la subvention

IV - ANNEXE AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1
---	-------------

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 ASSAINISSEMENT

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1er CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2E CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	0	2	1,9	0	1,9
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ER CLASSE	B	3	0	3	3	0	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	3	0	3	3	0	3
TECHNICIEN	B	1	0	1	1	0	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	B	2	0	2	2	0	2
AGENT DE MAITRISE	C	6	0	6	6	0	6
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ER CL	C	4	0	4	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CL	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	4	0	4	4	0	4
TOTAL GENERAL (a + b + c)		31	0	31	30,9	0	30,9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/9500102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETP = effectifs pluriannuels * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 01/01/2017 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice	euro	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
I-Technicien	B	TECHN	IB524		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
I APPRENTI	C	TECHN				APPRENTI
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B ou C.

(2) SECTEUR : ADM (administratif dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : FINANCIER / TECH : TECHNIQUE et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) ; 3-a* :

article 3 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité / 3-b ; article 3 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité / 3-1 ; remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) / 3-2 ; vacances temporaires d'un emploi / 3-3-1* ; absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. / 3-3-2* : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient / 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire de groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil / 3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 80 % / 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 80 % / 3-3-6* : emplois des communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : ..55.
Nombre de membres présents : ...54..
Nombre de suffrages exprimés : ...54..

VOTES :

Pour ..54..
Contre
Abstentions ..1/.....

M. Jules SUSINI
Adjoint Délégué à l'Eau
l'Assainissement - Pluvial



Date de convocation : 27/01/2017

Présenté par le Maire, 03/02/2017

A AIX EN PROVENCE, Le 03/02/2017

Délibéré par le Conseil Municipal en session ..03/02/2017.....

A Aix en Provence, le 03/02/2017.....

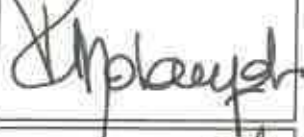

Les Membres du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 07/02/2017
et de la publication le

Aix en Provence, le 07/02/2017

Reine MERGER
Adjoint délégué
Certification authentique
des mentions portées sur les délibérations
du Conseil Municipal et sur les arrêtés

JOISSAINS MASINI Maryse	Maire		MERGER Reine	14ème Adjoint	
BRAMOULLÉ Gérard	1er Adjoint		PAOLI Stéphane	15ème Adjoint	
AUGEY Dominique	2ème Adjoint		SILVESTRE Catherine	16ème Adjoint	
GALLESE Alexandre	3ème Adjoint		BOUVET Jean- Pierre	Adjoint de quartier	
JOISSAINS Sophie	4ème Adjoint		BRUNET Danièle	Adjoint de quartier	
TAULAN Francis	5ème Adjoint		BENKACI Moussa	Adjoint de quartier	
DI CARO Sylvaine	6ème Adjoint		CHEVALIER Eric	Adjoint de quartier	
SUSINI Jules	7ème Adjoint		DONATINI Gilles	Adjoint de quartier	
DEVESA Brigitte	8ème Adjoint		BENON Charlotte	Conseiller municipal délégué	
PERRIN Jean- Marc	9ème Adjoint		SANTAMARIA Danielle	Conseiller municipal délégué	
SICARD- DESNUELLE Marie-Pierre	10ème Adjoint	<i>me s'occupe de tout</i> 	PIERRON Liliane	Conseiller municipal délégué	
ROLANDO Christian	11ème Adjoint		DELOCHE Gérard	Conseiller municipal délégué	
BONTHOUX Odile	12ème Adjoint		TERME Françoise	Conseiller municipal délégué	
CHAZEAU Maurice	13ème Adjoint		BOUDON Jacques	Conseiller municipal délégué	
DE SAINTDO Philippe	Conseiller municipal délégué		BALDO Edouard	Conseiller municipal	

MAINA Claude	Conseiller municipal délégué		CASTRONOVO Lucien-Alexandre	Conseiller municipal	
BACHI Abbassa	Conseiller municipal délégué		POLITANO Jean Jacques	Conseiller municipal	
MALAUZAT Irène	Conseiller municipal délégué		CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle	Conseiller municipal	
HERNANDEZ Muriel	Conseiller municipal délégué		AGOPIAN Jacques	Conseiller municipal	
ZAZOUN Michael	Conseiller municipal délégué		EINAUDI Michèle	Conseiller municipal	
GROSSI Jean-Christophe	Conseiller municipal délégué		GUERRERA Hervé	Conseiller municipal	
ANDRE Ravi	Conseiller municipal délégué		DE BUSSCHERE Charlotte	Conseiller municipal	
DILLINGER Laurent	Conseiller municipal délégué		HAMMAL Souad	Conseiller municipal	
BORRICAND Patricia	Conseiller municipal délégué		LENFANT Gaëlle	Conseiller municipal	
ZERKANI - RAYNAL Karima	Conseiller municipal délégué		BOYER Raoui	Conseiller municipal	
JAUSSAUD Coralie	Conseiller municipal délégué		ROUVIER Catherine	Conseiller municipal	
DIJON Sylvain	Conseiller municipal délégué		SOLARI Josyane	Conseiller municipal	
OLLIVIER Arlette	Conseiller Municipal				